

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 AVRIL 2014

1

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 20.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 4 avril 2014.

Madame Nancy LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de fixer la liste des Commissaires titulaires et suppléants en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATION S
1	BODIN	Marie-Claude	Agence de location	77 rue de la Treille - Royan	
2	BOURGEOIS	Gérard	Retraité gendarmerie	36 rue des Pinsons - Royan	
3	MILLIEROUX	Gérard	Agriculteur	45 rue des Pinsons - Royan	
4	PANNIER	Joëlle	Attaché direction	4 rue des Bouvreuils - Royan	
5	GEMON	Pierre	Retraité	52 Bd Champlain - Royan	BOIS
6	CHASSEBOEUF	Yves	Retraité	4 bis av de Cordouan St Georges de Didonne	St Georges de Didonne
7	RENOULEAUD	Jean-André	Retraité	10 rue des Cailles - Royan	BOIS
8	VIDAL	Philippe	Directeur	50 rue Ampère - Royan	
9	PAPIN	James	Ostréiculteur	L'Eguille sur Seudre	L'Eguille sur

					Seudre
10	TOLEDE	Jean-Jacques	Assureur	5 av Daniel Hedde - Royan	
11	TANTIN	Jérôme	Fonctionnaire	5 rue des Hirondelles - Royan	
12	JULIEN	Serge	Retraité	10 av Nauzan Plage - Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
13	GERGOUIL	Jean-Louis	Commerçant	Allée des Petites Grêles Breuillet	
14	VERMES	Yves	Gérant de société	15 av du Nid d'Aigle Royan	
15	WINCKEL	Jean-Louis	Retraité	10 rue Nouille Degorce - Royan	
16	LAPOUGE	Colette	Retraité	4 rue des Ormeaux - Royan	
17	JARRIAULT	Claude	Retraité	40 Bd Thiers - Royan	
18	FRADIN	Jean-Pierre	Commerçant	16 rue P. Doumer - Royan	
19	BEBIEN	Maurice	Retraité	16 av. du Gouverneur Delsalle - Royan	
20	PORTET	André	Militaire en retraite	17 Bd Baillet - Royan	
21	GELUSSEAU	Jacques- Bernard	Commerçant	47 A route de Rochefort St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
22	MERLE	Michel	Retraité	16 rue Félix Nadar - Royan	
23	GAYRIN	Arnaud	Marin-Pêcheur	18 av des Capucines St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
24	SIMAN	Yves	Commerçant	10 rue A. Rateau - Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
25	GINESTET	Jean-Louis	Commerçant	3 rue D. Papin - Royan	
26	MILLIEROUX	Albert	Retraité	45 rue des Pinsons - Royan	BOIS
27	PAPON	Marc	Retraité	69 Bd Briand - Royan	
28	STOCCHI	Franck	Carrossier auto	11 rue D. Papin - Royan	
29	AUBERT	Georges	Retraité	6 bis Bd de Cordouan Royan	
30	BARREAUD	André	Retraité	18 rue des Cormorans - Royan	
31	DAVID	Hervé	Commerçant	14 allée des Glycines - Royan	BOIS
32	PENICAUD	Jean	Retraité	128 rue des Cendrilles - Royan	

- de fixer le nombre de membres de la Commission Municipale « Logement » à 11 et d'y inclure Monsieur Gilbert LOUX,

- de fixer le nombre de membres de la Commission Municipale « Culture » à 12 et d'y inclure Madame Dominique PARSIGNEAU.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention quadripartite engageant financièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Ville de Royan, pour le fonctionnement du Centre Socioculturel de Royan.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, relative au développement de l'offre de services d'accueil et d'animation des 0-18 ans.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la Charte qualité "Commerces, Artisanat, Services", conclue entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge, l'association Charte Qualité Poitou-Charentes, l'Office Municipal du Tourisme de Royan et la Ville de Royan, en raison du changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2014,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.

- d'approuver les résultats du budget principal de l'exercice 2013 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	35 096 164,49	40 538 441,18	+ 5 442 276,69
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2013)		4 091 887,48	+ 4 091 887,48
	Résultat à affecter			+ 9 534 164,17
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	12 331 536,65	11 762 767,26	- 568 769,39
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2013)	2 394 545,05		- 2 394 545,05
	Solde global d'exécution			- 2 963 314,44
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Investissement	8 205 900,33	4 181 346,00	- 4 024 554,33
Résultats cumulés 2013 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2013	Report en investissement en dépenses (001)	2 963 314,44		
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		6 987 868,77	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		2 546 295,40	

- d'approuver les résultats du Budget du Camping Municipal de l'exercice 2013 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2013	116 562,05	107 170,27	- 9 391,78
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2013)		19 398,25	+ 19 398,25
	Résultat à affecter			+ 10 006,47
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	3 155,99	5 768,89	+ 2 612,90
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2013)	1 610,89		- 1 610,89
	Solde global			+ 1 002,01

	d'exécution			
Restes à réaliser au 31 décembre 2013	Investissement			
Résultats cumulés 2013 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2013	Report en investissement en dépenses (001)		+ 1 002,01	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		+ 10 006,47	

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement (cf annexe 1) :

- Dépenses : 41 930 796,40
- Recettes : 41 930 796,40

Section d'investissement (cf annexe 2)

- Dépenses : 23 434 678,27
- Recettes : 23 434 678,27

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Section d'exploitation (cf annexe 3)

- Dépenses : 120 600,00
- Recettes : 120 600,00

Section d'investissement (cf annexe 4)

- Dépenses : 5 802,00
- Recettes : 5 802,00

PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section de fonctionnement (cf annexe 5)

- Dépenses : 42 051 396,40
- Recettes : 42 051 396,40

Section d'investissement (cf annexe 5)

- Dépenses : 23 440 480,27
- Recettes : 23 440 480,27

- de maintenir en 2014 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2013,

- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 » comme suit :

- *Taxe d'habitation* : 10,71 %
- *Taxe foncière (bâti)* : 29,53 %
- *Taxe foncière (non bâti)* : 52,37 %

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables, figurant sur la demande établie par le Chef de service comptable de ROYAN, pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2005 à 2013	14 287,72 €
TOTAL.....		14 287,72 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'accorder l'indemnité de conseil, au taux de 100 % par an, au Chef de service comptable de Royan,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor,
- que cette indemnité sera attribuée à Madame Yveline ASSIER (Gérant intérimaire du 1^{er} novembre au 31 décembre 2013), au montant brut de 848,40 €.

- d'accorder l'indemnité de conseil, au taux de 100 % par an, au Chef de service comptable de Royan,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor,
- que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Christian MENARD, Chef de service comptable de Royan, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- que la délibération portera effet jusqu'à la date de renouvellement du Conseil Municipal.

- de créer un emploi de collaborateur de cabinet dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires citées ci-dessus.
- d'affecter, à cet effet, un crédit annuel global de 98 000 € au titre des rémunérations, indemnités, charges patronales et part patronale des titres restaurant (crédit revalorisé en application de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et éventuellement des changements de taux de charges patronales).
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- de rembourser les frais engagés pour les déplacements dans les conditions fixées par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) à l'Association Centre Socioculturel de Royan, portant la subvention globale à 200.000 € (deux cent mille euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Centre Socioculturel de Royan, pour l'année 2014,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

- de désigner Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Royan.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre-vingt mille euros) à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, portant la subvention globale à 160.000 € (cent soixante mille euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, pour l'année 2014,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes et du Conseil Régional de Poitou-Charentes des subventions au taux le plus élevé, dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la restauration de l'église Notre-Dame de ROYAN, tranche ferme « Elévation Ouest » et tranche conditionnelle n° 1 « Auvent Ouest et porte monumentale »,
- d'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante qui sera établie par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue des Cendrilles, dans sa partie située entre la rue de la Treille et la rue des Pervenches,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- d'incorporer les équipements et espaces libres du lotissement « les Orangers » dans le domaine public communal,
- de passer un acte en la forme administrative pour l'acquisition et le transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BP 553, 556, 563, 565, 569, 577, BV 167 et 168,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38
